

Communiqué de presse

Une femme à la tête de ChiroSuisse

Priska Haueter PDG de l'association nationale des chiropraticiens

Berne, le 28 mai 2015 – Dès le mois de juin, pour la première fois, une femme conduira ChiroSuisse, l'association professionnelle des chiropraticiens du pays. Priska Haueter, licenciée ès lettres, qui était jusqu'ici secrétaire centrale de l'organisation, en a été élue présidente. Elle se voit en outre confier simultanément la fonction nouvellement créée de directrice générale. Deux chiropraticiens en exercice, les docteurs Bea Wettstein, de Wädenswil, et Christian Chervet, de Neuchâtel, membres de longue date du comité, l'épauleront en qualité de vice-présidents. ChiroSuisse entend ainsi poursuivre la professionnalisation de son fonctionnement. Avec l'objectif de renforcer la position de la chiropratique comme profession médicale universitaire de premier recours, notamment pour les problèmes de maux de dos.

La nouvelle présidente bénéficie d'emblée d'un consensus général: la proposition de son élection par le comité de ChiroSuisse a été ratifiée sans discussion par les membres de l'association. C'est qu'ils ont appris à en apprécier les qualités: comme elle l'a rappelé dans ses remerciements, la nouvelle présidente a déjà contribué depuis 25 ans au développement de la chiropratique et de son association professionnelle, dans des fonctions moins exposées. Et elle a clairement exprimé sa volonté de poursuivre dans la même perspective: «Bénéficiant d'une formation complète en médecine et en chiropratique, les chiropraticiens sont habilités à poser un diagnostic médical et à pratiquer un traitement manuel, ainsi que prescrire des examens ou thérapies complémentaires. C'est tout à l'avantage des patients, qui peuvent ainsi souvent éviter une intervention chirurgicale. C'est pourquoi nous voulons positionner davantage ces spécialistes comme médecins de premier recours et partenaires prioritaires dans les problèmes dorsaux», a-t-elle expliqué.

Professionalisation managériale

Le charismatique président sortant de ChiroSuisse, le Dr Gian Jörger, se retire après 6 ans de conduite efficace de l'association et 15 ans d'engagement en son sein. Le

passage de témoin entre lui et la nouvelle équipe a été soigneusement planifié et le sortant a exprimé sa conviction du bien-fondé de la nouvelle structure, dans un contexte exigeant une professionnalisation managériale accrue. Il reste lui-même à disposition de ChiroSuisse pour assumer des missions particulières en matière politique.

Formation, compétences et crédibilité renforcées

Son mandat a été marqué par un renforcement des relations avec les acteurs politiques fédéraux et cantonaux comme avec les principales organisations du domaine de la santé. ChiroSuisse y a acquis une audience accrue. La révision de la loi sur les professions médicales a confirmé les compétences des chiropraticiens. Depuis 2008, la formation en chiropratique peut être acquise en Suisse, grâce à l'ouverture d'un cursus de six ans à l'Université de Zürich et d'une postformation de 2-3 ans, qui se situe à un niveau international. Mais comme à l'avenir les connaissances ne seront pas le seul critère à prendre en considération dans le domaine de la santé, ChiroSuisse a été l'une des premières associations de la branche à définir globalement les exigences de l'exercice de la chiropratique, en élaborant un programme de formation et, en collaboration avec le centre de compétence en médecine humaine et l'Université de Zürich, un profil spécifique de compétences professionnelles.

ChiroSuisse est l'association professionnelle des chiropraticiens suisses et regroupe quelque 300 membres, la plupart exerçant à titre indépendant. La chiropratique, l'une des cinq professions médicales universitaires reconnues, est une approche médicale naturelle (essentiellement manuelle) et globale des problèmes de l'appareil locomoteur et de leurs conséquences biomécaniques et neurophysiologiques. La colonne vertébrale, le bassin et les articulations périphériques y jouent un rôle central, sur les plans diagnostique et thérapeutique. Les chiropraticiens, au bénéfice d'une formation médicale et spécialisée de six ans et d'une postformation de deux à trois ans, sont donc des thérapeutes de premier recours, habilités à poser un diagnostic, à procéder à des examens, à émettre des prescriptions et à assurer une prise en charge complète des patients. Leurs prestations sont d'ailleurs prises en charge par l'assurance maladie de base.

Légende photo: *Priska Haueter, présidente et directrice générale de ChiroSuisse*

Pour vos questions éventuelles: Service de presse de ChiroSuisse, Grazia Siliberti,
T 079 616 86 32, info@santemedi.ch